

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014 À 19H30 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers, Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS: Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général,
monsieur Guy Simard, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19h30 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

ADOPTION DU BUDGET 2015

661-35-2014

"Citoyennes, citoyens de la Ville d'Alma,
Collègues du conseil municipal,
Membres de la presse,

Au cours des dernières semaines, les élus du conseil municipal de la Ville d'Alma et l'équipe de direction ont participé à l'élaboration du budget 2015.

D'entrée de jeu, nous annonçons qu'une légère augmentation du compte de taxes est nécessaire. Celle-ci est de l'ordre de 1,47% pour le secteur résidentiel. Ce montant est tout de même inférieur au taux d'inflation qui se situait à 2,4 % à la fin octobre 2014.

Ainsi, pour la résidence moyenne évaluée à 175 000 \$, cela représente une hausse de 28,53 \$, soit 0,55 \$ par semaine, comparativement au compte de taxes précédent.

Cet ajustement est dû principalement aux raisons suivantes :

- Consolidation de la structure municipale, tant au niveau du développement économique qu'au niveau du développement durable;
- Intégration au budget régulier de sommes réservées exclusivement au développement économique afin de soutenir l'arrivée de nouvelles entreprises créatrices d'emplois;
- Diminution des transferts gouvernementaux;
- Croissance générale du coût de la vie qui se situait à 2,4 % en octobre dernier et de la masse salariale de nos employés.

Comme vous avez pu le constater ces derniers jours, la Ville d'Alma, comme toutes les municipalités du Québec, se trouve devant une situation particulière cette année. En effet, le gouvernement du Québec modifiera ses règles en matière de paiement des taxes sur les immeubles gouvernementaux et de remboursement de la taxe de vente. Ces modifications créent un déséquilibre dans les revenus de la municipalité de plus de 450 000 \$ en 2015 auquel il faut ajouter l'écart créé par la croissance du coût de la vie.

En ce qui concerne le montant total du budget 2015, il sera de 62 366 173 \$. Ce budget comprend également un montant de 5,6 millions de dollars pour les investissements payés comptant.

Voici les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.

	Budget 2015
Revenus	
Taxes	42 554 000 \$
Paiements tenant lieu de taxes	3 349 000 \$
Transferts	1 229 650 \$
Services rendus	13 726 523 \$
Imposition de droits	685 000 \$
Amendes et pénalités	495 000 \$
Intérêts	315 000 \$
Autres revenus	12 000 \$
TOTAL DES REVENUS	62 366 173 \$
Charges	
Administration générale	5 264 154 \$
Sécurité publique	7 560 787 \$
Transport	8 728 642 \$
Hygiène du milieu	7 795 166 \$
Santé et bien-être (logements sociaux)	104 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	4 745 391 \$
Loisirs et culture	8 343 984 \$
Réseau d'électricité	9 089 945 \$
Frais de financement	1 471 600 \$
Amortissement des immobilisations	7 261 000 \$
TOTAL DES CHARGES	60 364 669 \$
Excédent de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	2 001 504 \$
Conciliation à des fins fiscales	
<i>Ajouter (déduire)</i>	
Immobilisations	
Amortissement	7 261 000 \$
Financement	
Remboursement de la dette à long terme	(2 922 900 \$)
Affectations	
Activités d'investissement	(5 585 104 \$)
Excédent de fonctionnement non affecté	200 000 \$

Fonds réservés	(510 000 \$)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(444 500 \$)
	(6 339 604 \$)
TOTAL DE LA CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(2 001 504 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0 \$

Les taux de taxation et tarifs comparatifs 2014-2015 sont les suivants :

	2014	2015
Taux de la taxe foncière résidentielle	0,8298 \$	0,8461 \$
Taux de la taxe foncière commerciale	1,8771 \$	1,9139 \$
Taux de la taxe foncière industrielle	2,2116 \$	2,2550 \$
Services		
Tarif pour l'aqueduc par logement	160 \$	160 \$
Tarif pour l'égout et assainissement des eaux par logement	100 \$	100 \$
Tarif pour les matières résiduelles par logement	232,21 \$	232,21 \$
Tarif pour les matières résiduelles industrielles, commerciales et institutionnelles	439 \$	439 \$
Tarif pour la vidange des boues de fosses septiques pour une occupation permanente (vidange aux 2 ans)	61,50 \$	61,50 \$

Maintenant que vous connaissez la décision du conseil, j'aimerais vous faire part de certaines comparaisons afin de démontrer que, malgré cette légère augmentation du compte de taxes rendue nécessaire, notre situation demeure toujours parmi les plus enviables au Québec et respecte la capacité de payer des contribuables.

Selon les données 2014 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

- À Alma, le compte de taxes moyen des résidences d'un logement était de 1 951 \$;
- Pour des municipalités comparables :
 - 2 100 \$ à Saint-George-de-Beauce;
 - 2 576 \$ à Sainte-Julie (couronne de Montréal);
 - 2 217 \$ à Rimouski (Bas-Saint-Laurent);
 - 2 567 \$ à Val d'Or (Abitibi-Témiscamingue);
 - 2 346 \$ à Sept-Îles (Côte-Nord).
- Maintenant, les comptes de taxes moyens dans notre région sont de :
 - 2 354 \$ à Saguenay;
 - Certains vont jusqu'à 2 492 \$;
 - Et la moyenne régionale du compte de taxes est de 2 153 \$.
- Au Québec, le compte de taxes moyen des municipalités comptant entre 25 000 et 100 000 habitants était de 2 691 \$;

Avec les décisions prises cette année par le conseil municipal, nous maintenons encore une fois le compte de taxes moyen sous la barre des 2 000 \$.

Nous travaillons à répondre aux besoins légitimes d'une population moderne et nous avons le devoir de respecter la capacité de payer de tous les contribuables.

En terminant, je tiens à remercier les élus du conseil municipal et l'équipe de gestionnaires de la Ville d'Alma pour le travail accompli dans l'élaboration du budget et pour la rigueur dont vous faites preuve dans son suivi.

Les contribuables peuvent consulter le sommaire des prévisions budgétaires sur le site Internet au www.ville.alma.qc.ca. De plus, ce budget sera publié dans la prochaine édition du Journal Le Lac-Saint-Jean le mercredi 17 décembre prochain."

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la lecture du rapport de présentation des prévisions budgétaires 2015 faites par Monsieur le Maire et prévoyant des dépenses de fonctionnement, l'amortissement des immobilisations, le remboursement de la dette à long terme et des affectations, le tout totalisant 62 366 173 \$, le conseil municipal juge opportun d'adopter lesdites prévisions budgétaires;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"d'adopter ce rapport des prévisions budgétaires pour l'exercice 2015 tel que soumis et plus amplement détaillé dans ces documents, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017 **662-35-2014**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la présentation du programme triennal d'immobilisations, effectuée par Monsieur le Maire pour les années 2015-2016-2017, totalisant 47 440 000 \$, dont 21 952 000 \$ en 2015, 18 837 000 \$ en 2016 et 6 651 000 \$ en 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge opportun d'adopter ce programme triennal d'immobilisations;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'adopter, tel que présenté, le programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017 et plus explicitement détaillé dans le document produit, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, étant entendu que les projets feront l'objet d'une priorisation ultérieure par le conseil municipal."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES663-35-2014

Monsieur Claude Duchesne :

- quelle est la croissance des dépenses prévue au budget 2015 par rapport aux dépenses du budget de 2014?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.


greffier


maire

INITIALES

maire _____

greffier _____